



Trump congédie son secrétaire d'État

Le directeur de la CIA, Mike Pompeo, remplace Rex Tillerson et Gina Haspel prend la tête de l'agence de renseignement. *Page B 5*



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 55

LE DEVOIR, LE MERCREDI 14 MARS 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

AU PIED DU MUR



MANDEL NGAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Le président américain, Donald Trump, était mardi à San Diego, en Californie, État farouchement opposé à sa politique sur l'immigration, pour vanter son projet controversé de mur à la frontière mexicaine. M. Trump s'est rendu à la frontière avec le Mexique à Otay Mesa, sur le site où se dressent huit prototypes — de béton ou d'acier — de l'immense barrière qu'il entend dresser entre les deux pays. Rien n'indique que le mur promis en campagne soit sur le point de sortir de terre. Plus d'un an après son arrivée au pouvoir, le Congrès n'a pas débloqué le moindre dollar pour une telle construction.

GÉANTS DU WEB

Ottawa hausse le ton face aux GAFA

« Ils ne reconnaissent pas leurs responsabilités », critique Mélanie Joly

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les géants du Web représentent une menace préoccupante à plusieurs fondements de l'écosystème culturel et médiatique canadien, soutient Mélanie Joly. Souvent accusée de complaisance à l'égard des plateformes numériques étrangères, la ministre du Patrimoine canadien durcit aujourd'hui le ton face à ces grands joueurs.

Dans un horizon rapproché, les GAFA [acronyme qui désigne Google, Apple, Facebook, Amazon et autres plateformes numériques] devront « respecter nos politiques culturelles, et aussi mieux répartir les bénéfices liés à leur modèle d'affaires », a affirmé Mme Joly lundi au *Devoir*, lors d'une longue entrevue suivant un voyage qu'elle vient d'effectuer au cœur de la Silicon Valley.

Elle prévient également que la révision annoncée de la Loi sur la radiodiffusion sera l'occasion d'exiger des géants du Web qu'ils rendent plus transparents tout l'univers des algorithmes.

« Le problème fondamental est que les GAFA ne reconnaissent pas leurs responsabilités, constate la ministre, après plusieurs mois de « conversations » variées avec ces joueurs. « Ils ne reconnaissent pas l'ampleur de leur pouvoir, due à leur taille, à leur portée et à leur impact dans les secteurs comme le journalisme et la culture. Il y a un changement fondamental de culture que les GAFA doivent faire, parce que c'est [présentement] très préoccupant. »

Elle évoque notamment la situation des revenus publicitaires qu'accaparent certaines plateformes. « Elles ont 75% des revenus en ligne et elles ne les redistribuent pas aux créateurs de

« L'entente Netflix a toujours été pour nous une entente de transition, une façon d'avoir de l'argent à court terme »

Mélanie Joly

VOIR PAGE A 8 : GAFA

RÉMUNÉRATION

Des médecins en mal de reconnaissance

Malmenés dans les médias, certains se vident le cœur sur les réseaux sociaux

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Des médecins expriment leur désarroi face à l'intensité du débat sur leur rémunération. L'atmosphère dans les établissements de santé et de services sociaux est délétère, soulignent-ils.

Le poids des articles, chroniques, éditoriaux, lettres ouvertes pèse lourdement sur les épaules de Valérie Kingsbury. L'obstétricienne-gynécologue âgée de 32 ans s'inquiète des contrecoups de ce « battage médiatique » — dans lequel les médecins sont dépeints comme des « paresseux, [individus] insensibles à [leurs] collègues dans les différents mi-

lieux de la santé, "malades de l'argent", et plus récemment "adorateurs du veau d'or public" — sur le moral de ses confrères et consœurs. « Dans quel but [les médecins sont-ils pris pour cible]? Fragiliser le lien que j'entretiens avec mes patientes? Me démotiver

VOIR PAGE A 8 : MÉDECINS

AUJOURD'HUI



Économie · Washington impose de nouveaux tarifs sur le papier journal. White Birch et Résolu sont épargnées. *Page B 1*



Avis légaux..... A 4
Décès..... A 2
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 3
Petites annonces..... A 2
Sudoku..... A 5

LIVRES

Erdogan, le despote que cachait le démocrate

Guillaume Perrier fournit des clés pour comprendre l'insaisissable président turc

CHRISTIAN DESMEULES

à Paris

Des centaines de journalistes, professionnels de l'information ou écrivains croupissent dans les prisons turques, parfois en attente d'un procès ou déjà condamnés à de lourdes peines sur la base de preuves farfelues. Comme les frères Ahmet et Mehmet Altan, qui ont écopé tous les deux de peines de prison à perpétuité le mois dernier pour avoir soi-disant envoyé des « messages subliminaux » aux partisans du coup d'État avorté de juillet 2016 au cours d'un panel télévisé.

Depuis le coup d'État raté de juillet 2016, une répression sans précédent s'est abattue sur la Turquie. Cent soixante-dix mille limogeages dans la fonction publique, quarante mille emprisonnements,



ADEM ALTAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, fera tout pour asseoir encore plus solidement son pouvoir.

VOIR PAGE A 8 : ERDOGAN

ACTUALITÉS

MINES

Canada Carbon veut rétablir le dialogue avec les citoyens de Grenville-sur-la-Rouge

ALEXANDRE SHIELDS

La minière Canada Carbon, qui a lancé une action en justice contre Grenville-sur-la-Rouge, dit vouloir avant tout «rétablir le dialogue» avec les citoyens de la municipalité, qui ont élu l'an dernier un conseil municipal qui s'est opposé au projet de mine à ciel ouvert sur son territoire.

Concrètement, l'entreprise de Vancouver espère «rétablir le dialogue avec les résidents de Grenville-sur-la-Rouge, parce que le dialogue qui avait été lancé en 2017 a été stoppé au lendemain de l'élection du nouveau conseil municipal. Nous n'avons plus accès aux citoyens, que nous avions rencontrés lors de portes ouvertes», a expliqué mardi au *Devoir* le consultant Pierre Bouchard, qui vient d'être embauché par la minière.

Dans des documents soumis à la Cour supérieure, Canada Carbon affirme que le conseil municipal, qui a modifié le règlement de zonage en décembre dernier, a alors adopté une résolution « abusive » et « illégale » destinée à « bloquer son projet de mine ».

La minière réclame pas moins de 96 millions de dollars à la municipalité des Laurentides, un montant qui équivalait aux « profits » liés à une éventuelle réalisation du projet.

Mais au-delà du montant réclamé, M. Bouchard a fait valoir que l'entreprise souhaite d'abord pouvoir poursuivre le développement de son projet. La minière veut donc que la Cour reconnaisse que l'ancien conseil municipal avait appuyé formellement le projet et qu'elle annule le changement de zonage voté par le conseil municipal, en faisant valoir que

résolution contient des « erreurs factuelles ».

Rencontre à Québec

Si les tribunaux lui donnent raison, la minière pourrait laisser tomber la réclamation de 96 millions en « dommages-intérêts ».

Canada Carbon voudrait alors « relancer le processus d'acceptabilité sociale », notamment en tenant des consultations auprès des citoyens. « Comment voulez-vous que les citoyens prennent une décision libre et éclairée s'ils ont juste une version des faits, qui est fautive par ailleurs ? » a demandé M. Bouchard.

« Ce n'est pas une histoire de comment une grande société minière se fraye un chemin dans une communauté qui n'en veut pas. Il s'agit plutôt d'une petite société minière proposant un petit projet minier ayant l'impact environnemental le plus bénin possible », a par ailleurs fait valoir l'entreprise dans une déclaration écrite.

Le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge estime au contraire que la mine aura un impact nuisible sur le paysage de la région, en plus de menacer les ressources en eau potable et les infrastructures de la municipalité.

Le projet de mine, qui serait en exploitation pendant 10 à 15 ans, ne sera pas soumis à un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Le *Devoir* a par ailleurs appris que son maire, Tom Arnold, ira à Québec ce mercredi afin de rencontrer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Moreau. Le cabinet du ministre n'a toutefois pas donné de détails sur la teneur de cette rencontre.

Le Devoir



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Guy Turcotte a été condamné en 2015 à la prison à perpétuité pour le meurtre de ses deux enfants.

La Cour d'appel décidera du sort de Guy Turcotte

L'ex-cardiologue demande une réduction du délai avant son admissibilité à une libération conditionnelle

AMÉLI PINEDA

Le sort de Guy Turcotte est désormais entre les mains de la Cour d'appel. Condamné à la prison à perpétuité pour le meurtre de ses deux enfants, l'ex-cardiologue conteste le délai de 17 ans avant son admissibilité à une libération conditionnelle.

« C'est un dossier qui n'est pas facile et on doit le prendre en délibéré », a expliqué le juge Allan R. Hilton, qui a entendu avec les juges Marie St-Pierre et Claudine Roy les représentations des deux parties mardi.

Reconnu coupable des meurtres non prémédités de ses deux enfants, Guy Tur-

cotte estime que le juge André Vincent, de la Cour supérieure, n'a pas tenu compte de sa maladie mentale lorsqu'il lui a imposé sa peine en 2016.

Son avocat a fait valoir que le juge Vincent n'a pas tenu compte de la crise suicidaire que traversait l'ancien cardiologue au moment du crime.

« Il y a une évacuation spectaculaire de tout l'aspect relatif à l'état mental dans l'élaboration de la peine dite adéquate », a plaidé M^e Pierre Poupart.

Il demande que le délai avant d'être admissible à une libération conditionnelle soit « entre 15 ans et 10 ans ».

La poursuite estime qu'au contraire, la peine a été fixée

en fonction de la gravité et de la violence des deux meurtres.

« Cet homme-là savait exactement ce qu'il faisait », a martelé le procureur de la Couronne, M^e René Verret, rappelant le nombre de coups portés sur chacun de ses enfants ainsi que les endroits ciblés sur leur corps.

Les trois juges du plus haut tribunal de la province doivent donc trancher la question de savoir si le juge Vincent a commis une erreur en droit.

« Le rôle des juges de la Cour d'appel n'est pas de se substituer au premier juge et de recommencer le processus de fixation de la peine à zéro en fonction de leur propre opinion de l'affaire. Leur mandat est de déterminer si le premier juge s'est trompé en rendant une peine manifestement déraisonnable et de l'ajuster si la peine est beaucoup trop clémente ou sévère », souligne l'avocat criminaliste Walid Hijazi.

En paix, mais pas d'accord

La mère des victimes, Isabelle Gaston, s'est dite en paix devant les procédures en cours, sans toutefois être d'accord avec une réduction de la peine.

« Je demeure persuadée que 17 ans, ce n'est pas beaucoup pour avoir tué deux enfants dans un contexte de simple séparation. Quand je dis "simple", je ne dis pas que ce n'est pas souffrant et que je n'aurais pas aimé que ça se passe différemment, mais il y a deux enfants qui ont payé de leur vie », a confié M^{me} Gaston.

Même si elle assiste à l'audience en tant qu'observatrice — il n'y a pas de témoignages en Cour d'appel —, elle dit se faire un devoir de suivre toutes les étapes même si ces procédures « lui ont volé beaucoup d'années » de sa vie. « C'est mon rôle de parent d'être là jusqu'à la fin de ma vie », a-t-elle dit.

L'affaire Turcotte a ébranlé le Québec en 2009. Le 20 février de cette année-là, Guy Turcotte a poignardé ses enfants, Olivier, âgé de cinq ans, et Anne-Sophie, trois ans. Il avait aussi tenté de s'enlever la vie en buvant du liquide lave-glace.

Lors de son premier procès en 2011, il avait été déclaré criminellement non responsable. Le verdict a été infirmé en Cour d'appel et Guy Turcotte a subi un deuxième procès en 2015, à l'issue duquel il a été reconnu coupable du meurtre non prémédité d'Olivier et d'Anne-Sophie.

JUSTICE

Les termes « viol » et « prédateur sexuel » autorisés contre Rozon

AMÉLI PINEDA

Les termes « prédateur sexuel » et « viol » que souhaitait voir disparaître le fondateur de Juste pour rire, Gilbert Rozon, ne seront pas retirés de la demande d'autorisation d'exercer une action collective d'un regroupement de victimes alléguées, a tranché mardi un juge.

« Le Tribunal considère qu'il ne serait pas approprié de radier les allégations visées avant même d'avoir donné une chance à la demanderesse de présenter son argument au Tribunal à l'étape d'autorisation », écrit le juge Donald Bisson dans son jugement.

Il s'agit d'un premier échec de M. Rozon dans ce litige qui l'oppose au regroupement Les Courageuses.

L'ex-magnat de l'humour voulait faire supprimer les termes « prédateur sexuel » et « viol » de la requête du groupe. Il arguait notamment que ceux-ci font référence à des actes criminels sur lesquels la chambre civile ne peut se prononcer. Actuellement, aucune accusation n'a été portée contre lui.

Raisonnement « absurde »

Le juge Bisson ne mâche pas ses mots dans le jugement, qualifiant d'« absurde » l'argument de M. Rozon.

« Accepter cet argument équivalait à dire qu'il est impossible de poursuivre au civil pour une partie défenderesse en alléguant sa responsabilité civile pour un crime si cette personne n'a pas déjà été condamnée devant une cour criminelle pour ce même crime », peut-on lire.

M. Rozon cherchait aussi à ce qu'on supprime un passage où le groupe aborde une accusation d'agression sexuelle sur une femme de 19 ans à laquelle il a plaidé coupable en 1998.

Il voulait aussi que soit retirée la partie où on allègue qu'il a « aussi [été accusé] de voies de fait et de séquestration sur une autre femme de 31 ans », ainsi que celle où on prétend que la Couronne « a retiré les accusations [...] ». L'homme d'affaires estimait aussi que le passage rapportant l'ouverture d'une enquête sur lui en octobre 2017 n'était pas « pertinent ».

Quant aux allégations qu'il a qualifiées de « calomnieuses », de « diffamatoires » et de « non pertinentes », le juge estime que le raisonnement de M. Rozon est « illogique ».

« Il ne demande pas la radiation des termes "agression sexuelle", apparaissant à multiples reprises dans la Demande d'autorisation et pourtant inclus au Code criminel », note le juge. « M. Rozon ne pousse donc pas la logique de son propre argument selon lequel il faudrait radier tous les termes de la Demande d'autorisation qui constitueraient des actes criminels », ajoute-t-il.

Le regroupement Les Courageuses a été créé à la suite des révélations du *Devoir* et du 98,5 FM à propos d'allégations d'inconduites sexuelles de la part de M. Rozon sur neuf femmes.

Dans une demande d'action collective déposée à la fin de novembre, Les Courageuses lui réclament des millions de dollars en indemnisation. Cette démarche constitue un cas unique au Québec. Si l'action collective est autorisée, ce serait la première fois qu'un groupe de femmes s'unit pour viser une seule et même personne. Les Courageuses attendent toujours qu'un juge décide si la démarche peut ou non aller de l'avant.

Le 8 février dernier, lors de sa première apparition publique suivant les révélations, M. Rozon a nié les gestes qui lui sont reprochés.

PETITES ANNONCES

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER



OUTREMONT
445 boul. St-Joseph Ouest,
près Laurier
Immeuble béton, 2 ascenseurs
4 1/2 (Petit)
1 350 \$/mois
4 1/2 (Grand)
1 750 \$/mois
5 1/2 (Grand)
2 325 \$/mois
Chauffé, eau chaude et électroménagers inclus. Nouvelles fenêtres.
Garage intérieur : 125 \$/mois
SURINTENDANT
514-276-5949

DISCRIMINATION
INTERDITE
La Commission des droits de la
personne du Québec rappelle que
lorsqu'un logement est offert en lo-
cation (ou sous-location), toute per-
sonne disposée à payer le loyer et
à respecter le bail doit être traitée

en pleine égalité, sans distinction,
exclusion ou préférence fondée sur
la race, la couleur, le sexe, la gros-
sesse, l'orientation sexuelle, l'état
civil, l'âge du locataire ou de ses
enfants, la religion, les convictions
politiques, la langue, l'origine ethni-
que ou nationale, la condition so-
ciale, le handicap ou l'utilisation
d'un moyen pour pallier ce handi-
cap.

VILLERAY- PRÈS DU MÉTRO
4 1/2, rénové, demi sous-sol.
Secteur tranquille. Fenestration.
JUILLET. 700 \$
514-884-1502 ou 514-882-6768

307
LIVRES ET DISQUES
"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. 514 914-2142
www.bonheurdoccasion.com

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE
OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

598
SERVICES DIVERS
Développement personnel.
Encouragement. Projet en tête
Patrick 438-874-6000

AVIS DE DÉCÈS



Maurice Lacoste
1944 - 2018

Le 10 mars 2018, est décédé M. Maurice Lacoste.

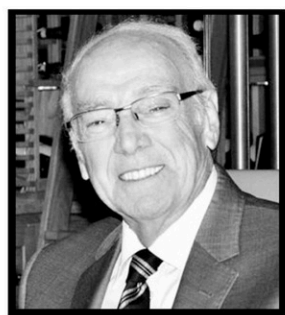
Il laisse dans le deuil sa conjointe Josette Garon, ses enfants Florence et Alexis, ses belles-filles Catherine et Fabienne, ses sept petits-enfants adorés, ses frères et sœurs Paul, Gérard, Hélène, Françoise et Bernard ainsi que de nombreux neveux et nièces.

La famille tient à exprimer sa reconnaissance au personnel des soins intensifs du CHUM pour leur grande générosité et humanité.

La famille recevra les condoléances ce jeudi, 15 mars 2018, à partir de 15h au :

Complexe Funéraire Mont-Royal
1297 chemin de la Forêt
Outremont, Qc, H2V 2P9

Un hommage en musique lui sera rendu, dès 17h, en la chapelle du complexe.
Au lieu de fleurs, un don à la Fondation du CHUM, en sa mémoire, serait apprécié.



E. Roger Lacroix
1929 - 2018

À Montréal, le 9 mars 2018, à l'âge de 88 ans, est décédé E. Roger Lacroix, CPA, CA, époux de feu Lise Lavigne, fils de feu Joseph Théophile Lacroix et feu Corinne Mignot.

Il laisse dans le deuil ses six enfants, Pierre, Jean (Dominique Lefebvre), Marie-Lise (Normand Guindon), André, Suzanne (Régent Houle) et Lucie (Tom Poitras), ses douze petits-enfants, Émilie (Justin Gauthier), Julie Anne, Marie-Sophie, Félix, Marie-France, Alexandra, Norbert, Pierre-Karl, Adrienne, Frédérique, Marie-Pier et Sophie et son arrière-petit-fils Jackson. Il va rejoindre ses sœurs Rita (feu Jean Boivin), Lucille (feu Marcel Bourgon) et Claudette et laisse dans le deuil ses sœurs Marcelle, Raymonde (feu Jean Bouthillier), Lorraine (feu Roger Beaulieu) et Jacqueline (Jacques Desormeau) et son frère Aurèle (Thérèse St-Vincent), son filleul Paul Bourgon, ses beaux-frères et ses belles-sœurs ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don au Centre d'Hébergement Saint-Joseph-de-la-Providence (fondationgracia.org) en mémoire de E. Roger Lacroix, domicile de son fils aîné Pierre.

Un merci très spécial à tout le personnel du Centre Hospitalier St-Georges.

La famille accueillera parents et amis au :

Complexe funéraire Urgel Bourgie
ATHOS

Consultez notre registre au urgetbourgjie.com / 514 735-2025

1255, rue Beaumont, Ville Mont-Royal

Heures de visite : jeudi 15 mars de 14h à 17h et de 19h à 21h et vendredi 16 mars de 9h à 10h30.

Le service aura lieu le vendredi 16 mars à 11h à l'église Saint-Viateur-d'Outremont, 175 Laurier Ouest, Outremont.

Communiquez avec
Le Mémorial
pour publier :

- Avis de décès • Faire-part • Remerciements
- Condoléances • Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémorial
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé: 514 525-7999
deces@lememorial.com

Le mémorial

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14 h 30
pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322

Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit



Un don d'espoir
pour la vie
1-877-488-4222
www.Armeedusant.ca

Opération 11
Enfant Solitaire
Fournir un soutien financier et moral
à des enfants en difficulté
www.operation11.ca

ACTUALITÉS



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Le secteur des Trois Petits Lacs à Stoneham

QUÉBEC

La cour invalide un règlement sur l'eau potable

Le juge critique le manque de rigueur scientifique des élus

ISABELLE PORTER
à Québec

En plus d'invalider le règlement poussé par Régis Labeaume pour protéger le lac Saint-Charles, le jugement rendu lundi en faveur de Stoneham et Lac-Beauport reproche à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) son manque de rigueur scientifique dans ce dossier.

Le vocabulaire du juge est sans équivoque: le règlement imposé dans ce dossier par la CMQ n'est pas fondé «sur des principes scientifiques ou techniques valables».

Rappelons qu'en mars 2016, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), présidée par Régis Labeaume, a fait adopter une réglementation sévère dans les MRC au nord de Québec afin de protéger le lac Saint-Charles, principale source d'eau potable de la ville.

On faisait alors valoir que l'étalement urbain et l'ajout de fosses septiques entraînerait la dégradation accélérée de l'état de santé du lac et qu'un nouveau règlement de contrôle intermédiaire (RCI) s'imposait

pour limiter les nouveaux ensembles résidentiels.

Le RCI limitait les constructions en tenant compte du pourcentage de couvert végétal sur les terrains, des pentes et des fosses septiques. À Lac-Beauport, il empêchait la construction de 107 des 264 terrains au potentiel de développement; à Stoneham, de 466 sur 514.

Quelques mois plus tard, les villes de Stoneham et de Lac-Beauport contestaient le RCI en Cour supérieure.

«Un train à grande vitesse»

Dans la décision rendue en leur faveur, le juge Michel Beaupré déplore que la CMQ soit allée de l'avant avec le RCI alors que la principale étude sur laquelle elle se basait — la «Diagnose du lac Saint-Charles 2012» — a été critiquée sur le plan méthodologique.

La diagnose avait été produite par l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL). Dans un rapport commandé par la CMQ, l'immunologue Richard

Carignan avance que les méthodes analytiques au chapitre 3 du rapport de l'APEL concernant la qualité de l'eau des affluents du lac Saint-Charles «sont clairement inadéquates».

Le juge est en outre particulièrement cinglant à l'endroit de François Morneau, qui coordonne le dossier pour la ville à la CMQ. «Le témoignage vacillant de Morneau concernant l'époque où il a eu connaissance du rapport Carignan, seulement au printemps 2017 comme il l'affirme en interrogatoire principal, ou "peut-être avant", comme il l'admet en contre-interrogatoire, n'a pas contribué à sa crédibilité.»

Plus loin, il écrit que «M. Morneau a justifié son omission de considérer l'impact du rapport Carignan [...] par le fait qu'étant donné la "volonté politique", il était alors "embarqué dans un train à grande vitesse" pour produire un règlement de contrôle intermédiaire très rapidement.»

Le juge Beaupré fait aussi allusion au rôle du maire de Québec, Régis Labeaume, de procéder vite dans ce dossier à la fin de 2015.

Enfin, le juge se range à l'avis de l'expert des plaintes voulant que les interdictions de construire contenues dans le RCI «ne sont pas fondées sur des principes scientifiques ou techniques valables».

Finalement, le juge fait valoir que le RCI est inopérant parce qu'il vise le même objet que la réglementation du gouvernement du Québec en matière de protection des eaux et de traitement des eaux usées.

Silence à la Ville et à la CMQ

Mardi, le cabinet du maire de Québec, Régis Labeaume, s'est refusé à tout commentaire sur le sujet. Joint à la CMQ, M. Morneau n'a pas voulu non plus en parler. Du côté de l'APEL qui a signé la «Diagnose» de 2012, personne n'était habilité à réagir, la directrice, Mélanie Deslongchamps, étant en vacances pour plusieurs semaines. La Ville de Stoneham a quant à elle convoqué les médias à une conférence de presse à ce sujet ce mercredi.

Le Devoir

Les boissons sucrées fortement alcoolisées ne seront plus vendues dans les dépanneurs

MARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire
à Québec

Québec interdira la vente de boissons sucrées à haute teneur en alcool dans les dépanneurs et les épiceries, en plus de revoir «en profondeur» son règlement sur la promotion et la publicité des boissons alcooliques, ont annoncé mardi les ministres Lucie Charlebois et Martin Coiteux.

Deux semaines après la mort d'une adolescente qui aurait consommé ce type de boisson — et huit mois après les premiers reportages ayant sonné l'alarme sur celui-ci — le gouvernement dit souhaiter interdire la vente de boissons énergisantes contenant plus de 7% d'alcool dans les épiceries et les dépanneurs.

Deux de ces boissons, FCKD UP et Four Loco, ont déjà été retirées des tablettes par leurs fabricants.

Avec son annonce, Québec estime donner suite aux recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), qu'il a mandaté en octobre 2017 afin qu'il se penche «sur les cas d'intoxications suite à la consommation de boissons à forte teneur en sucre et alcool, notamment chez les jeunes».

Pas de prix minimum

Sauf que le gouvernement fait fi des principales recommandations de l'INSPQ, qui proposait notamment la fixation d'un prix minimum par verre d'alcool standard et le lancement d'une étude sur le format des boissons, qui «contiennent généralement l'équivalent de quatre verres d'alcool standards».

Devant les médias, les ministres Charlebois et Coiteux ont dû se défendre d'avoir attendu la mort d'une adolescente de Laval, qui aurait consommé ce type de boisson avant de mourir, pour agir. «Ça prend le point de vue des experts, je pense. Si on est capable de tout faire tout seuls dans nos bureaux, on n'aura même plus besoin de personnel», a lancé Lucie Charlebois en brandissant le rapport de l'INSPQ.

Les élus ont laissé le soin à la Société des alcools du Québec de décider si elle bannira, elle aussi, ce type de boisson de ses succursales. Questionnée sur ses intentions, la société d'État a déclaré qu'il était «prématuré de se positionner là-dessus».

D'ici là, le retrait de ces boissons des dépanneurs et des épiceries limitera leurs points de vente, s'est réjoui le directeur général d'Educ'Alcool, Hubert Sacy. Il s'est néanmoins dit «extrêmement triste qu'il ait fallu un décès pour que Québec agisse, avant de déclarer que «le silence du gouvernement fédéral est assourdissant dans ce dossier». À Santé Canada, on a assuré mardi qu'on prenait «tous les moyens pour contrer les risques causés par ces produits, en consultation étroite avec le Québec».

Les ventes de ces produits ont triplé entre 2016 et 2017, avec l'arrivée de nouvelles saveurs et des concentrations d'alcool toujours plus élevées

Un marché hyperactif

L'étude de l'INSPQ met par ailleurs en lumière le marché des boissons énergisantes alcoolisées, dont les ventes ont triplé entre 2016 et 2017. «Ce marché évolue rapidement en proposant continuellement de nouveaux produits, de nouvelles saveurs et des concentrations d'alcool variées avec une tendance vers des concentrations toujours plus élevées», y est-il noté.

Dans l'espoir de contrer l'at-

trait des jeunes pour les FCKD UP et autres Four Loco, Québec se lance donc dans la révision de son règlement sur la promotion et la publicité des boissons alcooliques. Or, il aurait tout simplement pu... l'appliquer, relève la professeure de l'Université Laval Manon Niquette, qui a participé à l'étude de l'INSPQ. «En principe, ce règlement s'applique à tous les médias et n'est pas limité à la télévision et à la radio [comme le règlement fédéral], a-t-elle déclaré au *Devoir*. Mais il ne semble pas avoir de ressources pour faire de la veille sur les médias sociaux et Internet», a-t-elle déploré, en rappelant que ces médias non traditionnels sont un canal de choix pour rejoindre les jeunes.

Dans le court document qu'ils ont présenté aux médias, les ministres Coiteux et Charlebois se sont plutôt engagés à instaurer, par voie de règlement, «l'obligation de faire approuver les publicités diffusées dans les médias sociaux» afin d'assurer la protection des mineurs et de favoriser une consommation responsable.

Le Devoir

Lire aussi Trop peu, trop tard. L'éditorial de Brian Myles. Page A 6

MÉNINGOCOQUE B

Inquiétudes au sujet d'un vaccin

Quatre enfants, au Saguenay, ont développé une maladie des reins après avoir reçu le Bexsero

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Quatre enfants de 2 à 5 ans du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont souffert d'une maladie rénale rare, le syndrome néphrotique, après avoir été vaccinés contre le méningocoque de groupe B. Hasard ou effet secondaire? Après enquête, la santé publique ne peut conclure et continue à recommander l'utilisation du vaccin en cas d'écllosion.

Plus de 125 000 enfants ont reçu ce vaccin au Québec.

Les infections à méningocoque B sont souvent fatales ou laissent de graves séquelles. C'est pourquoi le rapport d'enquête de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) publié sur le Web le 6 mars affirme que l'utilisation du vaccin continue à être «justifiée» lors d'éclussions. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) appuie cette recommandation, a-t-il indiqué au *Devoir*.

«Bien qu'il n'existe pas pour le moment de mécanisme connu qui pourrait fournir une plausibilité biologique à un lien causal, l'identification de quatre cas est un signal préoccupant étant donné la rareté du syndrome néphrotique», conclut tout de même le rapport d'enquête de l'INSPQ.

Le principal investigateur, l'épidémiologiste Gaston DeSerres, estime que «le mieux qu'on puisse faire, c'est de lancer l'alerte dans la communauté scientifique mondiale pour voir si cet effet va être détecté ailleurs».

Le vaccin, Bexsero de son nom commercial, est exclu du calendrier vaccinal régulier au Québec. Il est administré gratuitement lorsqu'une région subit une écllosion ou chez les patients vulnérables. Sinon, le vaccin est aussi offert moyennant paiement. Seules deux régions ont été la cible d'une campagne de vaccination à ce jour.

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la campagne de vaccination s'est tenue de mai 2014 au printemps 2016 chez les 2 mois à 20 ans. Entre 2006 et 2014, 109 personnes avaient été infectées dans la région. De plus, 9% des moins de 21 ans qui ont été malades en sont décédés, selon des documents du MSSS.

Une campagne de vaccination est en cours depuis septembre 2016 dans la MRC de Lotbinière chez les moins de cinq ans, car il y a eu huit cas de méningocoque B.

Le méningocoque de groupe B est une infection grave qui tue 4 à 6% des enfants qui la contractent et qui, chez 20% des autres personnes atteintes, peut laisser des séquelles, comme une amputation ou des retards neurologiques.

Historique de l'enquête

Comme le vaccin Bexsero n'a été autorisé au Canada qu'en 2013, la santé publique avait mis en place un programme de surveillance active au moment de procéder aux premières immunisations. Les parents devaient remplir un questionnaire sur la santé de leur enfant à plusieurs reprises jusqu'à six mois après l'administration de la deuxième et dernière dose.

Cela a permis de diagnostiquer trois premiers cas de syndrome néphrotique, ce qui a été jugé inhabituel. Québec a alors confié un mandat d'enquête au Dr DeSerres.

Ce dernier a fouillé les bases de données hospitalières à la recherche d'autres cas. Il en a trouvé un de plus, toujours au

Saguenay-Lac-Saint-Jean, portant le total à quatre cas.

Tous les enfants ont bien répondu aux traitements. L'un d'eux a toutefois souffert de récidives et doit être traité en continu avec des immunosuppresseurs. Les parents des quatre enfants touchés ont été rencontrés dans le cadre de l'enquête.

En raison de la confidentialité, le MSSS ne peut indiquer si les familles ont été indemnisées en vertu du Programme d'indemnisation des victimes d'une vaccination.

Le Dr DeSerres explique que la pondération des risques l'amène à recommander l'utilisation du vaccin malgré ses préoccupations, puisqu'il est possible que l'effet soit dû au hasard à la lumière des données disponibles. «Il n'y a pas de vaccin parfaitement sécuritaire. On va de l'avant quand les bénéfices sont plus grands que les inconvénients», résume-t-il.

Une maladie rare

Le syndrome néphrotique est une maladie rénale dont on ignore les causes. Les protéines du sang sont expulsées anormalement par les reins dans l'urine, provoquant un œdème. Des complications surviennent dans 1 à 4% des cas, et peuvent menacer la vie, selon un article scientifique publié en 2017 dans les Archives de pédiatrie.

La maladie, bien que rare, survient naturellement dans la population, sans lien connu avec la vaccination. Entre 2006 et 2016 au Québec, 408 jeunes de moins de 20 ans ont été hospitalisés pour cette raison.

Le taux d'hospitalisation pour cette maladie chez les jeunes de 1 à 9 ans était de 1,6 cas pour 100 000 personnes par année au Saguenay-Lac-Saint-Jean avant la campagne de vaccination.

Avec 4 cas dans la région dans les 13 mois suivant le début de la campagne, la prévalence a été portée à 16,3 cas pour 100 000 personnes

par année pour les 1 à 9 ans, une augmentation statistiquement significative.

Pas de cas ailleurs

Jointe par *Le Devoir*, la compagnie pharmaceutique qui commercialise le vaccin, GlaxoSmithKline, a indiqué que «le bien-être des patients est une priorité» et que, ayant pris connaissance du rapport, elle travaille à «déterminer les prochaines étapes».

Aucun cas de syndrome néphrotique n'a été rapporté lors des études cliniques en amont de l'homologation du vaccin Bexsero. Mais, souligne le Dr DeSerres, le vaccin a principalement été testé chez des nourrissons, des adolescents et des adultes, qui ne sont pas susceptibles de contracter cette maladie.

Le Dr DeSerres a communiqué avec les autorités de santé publique dans de nombreux pays ainsi qu'avec les organismes réglementaires sans trouver d'effets semblables rapportés ailleurs.

Avant toute médiatisation, le rapport de l'INSPQ est déjà cité par au moins un site Web militant contre la vaccination. Cela n'inquiète pas pour autant le Dr DeSerres. «J'ai fait une trentaine d'études sur les effets secondaires des vaccins et je crois à la transparence, dit-il. Je ne suis pas heureux lorsque le message est détourné de manière idéologique plutôt qu'en fonction des faits, mais je pense que la transparence, c'est cela qui va minimiser le cynisme.»

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS DE DIVIDENDES

BCE

Le 8 mars 2018, le conseil d'administration de BCE Inc. a déclaré les dividendes suivants, payables aux porteurs de ses actions à la fermeture des bureaux aux dates de référence indiquées :

Dividende		N°	Montant	Date de référence	Payable le
Par action privilégiée de premier rang à dividende cumulatif rachetable :					
• Série R	70	0,258125 \$		1 ^{er} mai 2018	1 ^{er} juin 2018
• Série S	217	Flottant		29 mars 2018	12 avril 2018
• Série S	218	Flottant		30 avril 2018	12 mai 2018
• Série T	46	0,1886875 \$		29 mars 2018	1 ^{er} mai 2018
• Série Y	203	Flottant		29 mars 2018	12 avril 2018
• Série Y	204	Flottant		30 avril 2018	12 mai 2018
• Série Z	62	0,244 \$		1 ^{er} mai 2018	1 ^{er} juin 2018
• Série AA	65	0,22563 \$		1 ^{er} mai 2018	1 ^{er} juin 2018
• Série AB	127	Flottant		29 mars 2018	12 avril 2018
• Série AB	128	Flottant		30 avril 2018	12 mai 2018
• Série AC	61	0,27375 \$		1 ^{er} mai 2018	1 ^{er} juin 2018
• Série AD	121	Flottant		29 mars 2018	12 avril 2018
• Série AD	122	Flottant		30 avril 2018	12 mai 2018
• Série AE	135	Flottant		29 mars 2018	12 avril 2018
• Série AE	136	Flottant		30 avril 2018	12 mai 2018
• Série AF	46	0,194375 \$		29 mars 2018	1 ^{er} mai 2018
• Série AG	46	0,175 \$		29 mars 2018	1 ^{er} mai 2018
• Série AH	135	Flottant		29 mars 2018	12 avril 2018
• Série AH	136	Flottant		30 avril 2018	12 mai 2018
• Série AI	46	0,171875 \$		29 mars 2018	1 ^{er} mai 2018
• Série AJ	80	Flottant		29 mars 2018	12 avril 2018
• Série AJ	81	Flottant		30 avril 2018	12 mai 2018

Les dividendes versés par BCE à des résidents canadiens sont des dividendes admissibles pour fins de l'impôt sur le revenu canadien.

Michel Lalonde
Premier vice-président – Chef du service juridique et Secrétaire de la société,
BCE Inc.

Avis légaux et appels d'offres

HEURES DE
TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du **lundi** : réservations avant 11 h le **vendredi**
Publications du **mardi** : réservations avant 15 h le **vendredi**
avisdev@ledevoir.com // Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

Avis public

Villieray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP18-14001 INTITULÉ :

«Accorder, par résolution, une dérogation aux usages prescrits afin de permettre l'occupation du 2^e étage du bâtiment sis 8495, 8^e Avenue, à des fins d'activités communautaires et socioculturelles, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 février 2018, le conseil d'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, lors de sa séance du 13 mars 2018, le second projet de résolution numéro **PP18-14001**, lequel est intitulé tel que ci-dessus.

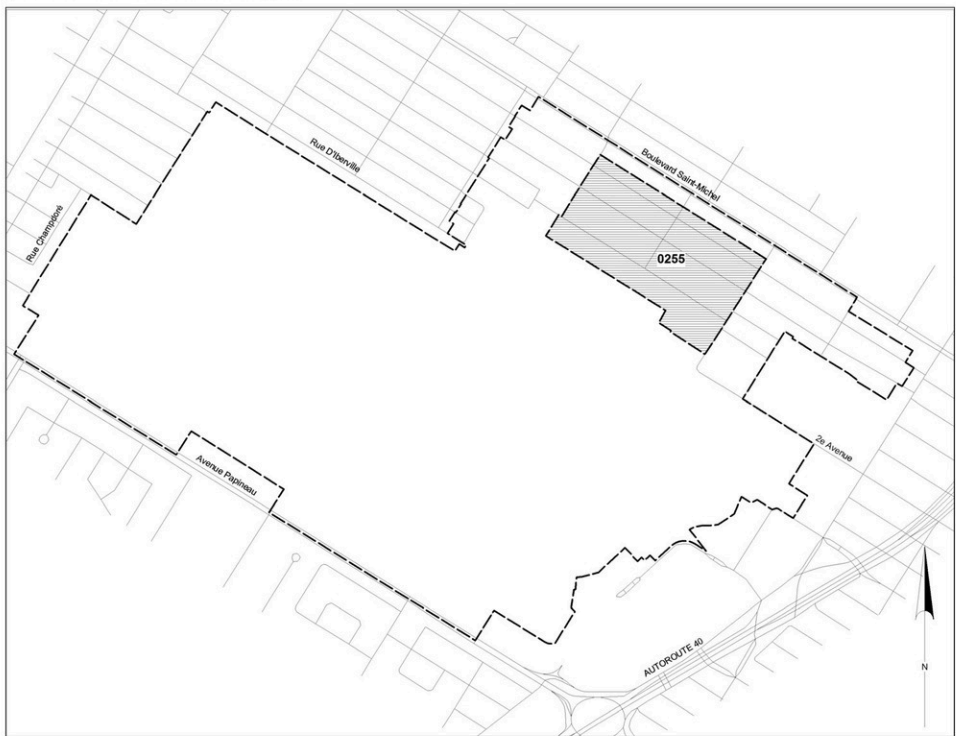
L'objet du projet de résolution est d'accorder la demande d'autorisation visant l'occupation du 2^e étage du bâtiment situé au 8495, 8^e Avenue, à des fins d'activités communautaires et socioculturelles.

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 119 du règlement du règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone visée 0255 et de ses zones contiguës 0034, 0197, 0223, 0246, 0334, 0346, 0357, 0573 et 0604. Une telle demande vise à ce que ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elles s'appliquent et de celle de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à son égard.

2. Description du territoire

La zone ainsi touchée par ces amendements est la zone et ses zones contiguës. Le territoire visé par le présent avis est montré ci-dessous :



3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement dans les 8 jours du présent avis, soit au plus tard le **23 mars 2018 à 16 h 30**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 mars 2018 :
- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou
4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 mars 2018 :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois; ou
4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 mars 2018 :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :
- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 13 mars 2018 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.
Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

5. Absence de demandes

La disposition du second projet de résolution numéro **PP18-14001** qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de résolution numéro **PP18-14001** ainsi que l'illustration du secteur concerné du territoire de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 14 mars 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 19 février 2018, a adopté le règlement suivant :

18-007 Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 mars 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 14 mars 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Banque de Montréal

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle et des actionnaires de la Banque de Montréal aura lieu le jeudi 5 avril 2018, à 9 h 30 (heure locale), à l'Académie BMO Groupe Financier, au 3550 Pharmacy Avenue, Toronto (Ontario) Canada.

Par ordre du Conseil
d'administration,
BARBARA M. MUIR
Secrétaire générale

Le 5 février 2018

Appel d'offres

Anjou
Montréal

Direction des travaux publics

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 heures, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante : **Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, arrondissement d'Anjou, au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4B9 (à l'attention de madame Jennifer Poirier).**

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 2018-04-TR

Descriptif : Réfection de la salle électrique et accessibilité universelle à la bibliothèque Jean-Corbeil ET aménagement de la station de pompage – Galeries-d'Anjou

Date d'ouverture : Le mardi 3 avril 2018 à 11 heures

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : nrobital@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 14 mars 2018 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 14 mars 2018

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Villieray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 13 mars 2018, un premier projet de résolution numéro **PP18-14002** intitulé : « Accorder, par résolution, une dérogation à des dispositions relatives à l'alignement de construction, à la proportion minimale de maçonnerie en façade, aux usages autorisés ainsi qu'au nombre minimal de cases de stationnement à fournir afin de permettre l'agrandissement et la conversion, à des fins résidentielles, du bâtiment situé au 8055, avenue Casgrain, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

2. L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'agrandissement et la conversion, à des fins résidentielles, du bâtiment existant situé au 8055, avenue Casgrain en dérogation à des dispositions relatives à l'alignement de construction, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

Ce projet déroge aux dispositions des articles 52, 56, 81, 119 et 556 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0151, formant le pourtour de la propriété concernée.

3. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **22 mars 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 14 mars 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

SSQ, MUTUELLE DE GESTION ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les délégués et les membres de SSQ, Mutuelle de gestion sont invités à l'assemblée annuelle qui se tiendra le samedi 28 avril 2018, à 10 h, à l'hôtel Le Concorde, 1225, Cours du Général-De Montcalm, Québec, aux fins de :

- Recevoir le rapport du conseil d'administration, les états financiers et le rapport de l'auditeur pour l'exercice 2017;
- Nommer l'auditeur indépendant de la Société pour l'exercice 2018;
- Procéder à l'élection d'administrateurs;
- Discuter de toute autre question soumise à l'assemblée.

Québec, le 14 mars 2018

La secrétaire générale,
M^{me} Élise Poulin

Canada
Province de Québec
District d'Iberville

COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
Division des petites créances

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION

(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à :
Jocelyn Morin, 234, chemin des Patriotes, Saint-Mathias-sur-Richelieu (QC) J3I 6A3 755-32-700329-172

Danielle Huard, 201, avenue de Navarre, Saint-Lambert (QC) J4S 1Y3 755-32-700342-183

Martin Vincent, 3035, Sainte-Catherine, app.7, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8A9 755-32-700345-186

Mathieu Chabot, 2-250, Saint-Denis, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3S 1S5 755-32-700361-183

Kevin Champagne, 157, Félix-Meurier, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J2X 0S8 755-32-009062-177

Yannick Bachand, 707, boulevard Pierre-Tremblay, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J2X 5G5 755-32-009085-186

Robert Hamel, 17717, de Chenonceau, Mirabel (QC) J7J 0S2 755-32-700272-174

Hamel Marine Survey, 17717, de Chenonceau, Mirabel (QC) J7J 0S2 755-32-700272-174

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district d'Iberville situé au 109, rue St-Charles, RC.14, St-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 2C2 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 7 mars 2018 par le greffier de la Cour du Québec, division des petites créances dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 7 mars 2018

Nataliya Dimitrova

Greffière-adjointe de la Cour du Québec

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 13 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 18-16673

Descriptif : A55 – Acquisition d'éléments d'éclairage pour les terrains de tennis du parc Louis-Riel

Date d'ouverture : 5 avril 2018

Dépôt de garantie : 10% (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Francesca Raby, agent d'approvisionnement : 514 872-4907

Appel d'offres : 18-16763

Descriptif : Location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier

Date d'ouverture : 5 avril 2018

Dépôt de garantie : 10% (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Roxana Racasan Oancea, agent d'approvisionnement : 514 872-6717

Appel d'offres : 18-16797

Descriptif : Service d'entretien d'équipements de transport vertical – Bâtiments Ville et SPVM

Date d'ouverture : 19 avril 2018

Dépôt de garantie : Lot 1 à 5 : 10% par lot (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Hubert Lachance, agent d'approvisionnement : 514 872-7446

Appel d'offres : 18-16863

Descriptif : A89 – Service de marquage de la chaussée pour l'arrondissement LaSalle

Date d'ouverture : 3 avril 2018

Dépôt de garantie : 10% (Cautionnement et/ou chèque)

Renseignements : Marc-André Deshaies, agent d'approvisionnement : 514 872-6850

Appel d'offres : 18-16873

Descriptif : Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fournis par la Ville

Date d'ouverture : 10 avril 2018

Dépôt de garantie : 5% (Cautionnement et/ou chèque)

Renseignements : Renée Veillette, agent d'approvisionnement : 514 872-1057

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 18-16762

Descriptif : Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage

Date d'ouverture : 12 avril 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Pierre L'Allier, agent d'approvisionnement : 514 872-5359

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 14 mars 2018

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'off

ACTUALITÉS



CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

L'administration Plante compte réduire la circulation automobile sur la voie Camillien-Houde pour lui redonner un caractère récréatif.

Mont-Royal: la Ville mènera une consultation

Le projet-pilote n'est cependant pas mis en veilleuse, souligne Valérie Plante

JEANNE CORRIVEAU

L'administration de Valérie Plante donnera mercredi un mandat à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de tenir une consultation sur l'élimination de la circulation de transit sur la voie Camillien-Houde, et ce, avant l'implantation du projet-pilote au printemps.

Mais cette consultation n'aura aucun effet sur la décision de faire ou non un projet-pilote, puisque l'administration compte bien aller de l'avant avec des mesures temporaires de réduction de la circulation de transit sur la montagne.

« La consultation qui commence en amont [...] va nous aider à avoir de l'information

sur comment le projet-pilote est reçu. Ce n'est pas un changement de cap du tout », a soutenu la mairesse Plante lors d'une mêlée de presse, mardi.

« Notre administration a décidé de prendre en compte tout ce qui a été produit [en matière d'études et de consultations] dans les dix dernières années. On y disait clairement qu'il faut faire des gestes importants pour limiter le transit sur la montagne. »

La semaine dernière, l'opposition à l'Hôtel de Ville avait demandé à l'administration de consulter les citoyens en amont du projet-pilote, l'équipe au pouvoir s'en tenant plutôt à une consultation pour « accompagner » le projet-pilote.

La mairesse a reproché à l'opposition de jouer avec les mots. « Ce qu'on comprend, c'est que l'opposition officielle n'aurait pas nécessairement le courage d'aller de l'avant avec un projet-pilote et s'en remet à une consultation en amont. »

Critiques nombreuses

La veille, la polémique entourant la voie Camillien-Houde a rebondi à la séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Les élus locaux — parmi lesquels quatre membres de Projet Montréal — ont adopté à l'unanimité une motion appuyant l'octroi par la Ville de Montréal d'un man-

dat à l'OCPM pour la tenue d'une consultation avant le lancement du projet-pilote.

« Je pense que j'ai écouté les résidents », a expliqué la mairesse de CDN-NDG et membre de Projet Montréal, Sue Montgomery. « J'ai reçu des tonnes d'appels, de courriels et de messages sur Facebook. J'ai transféré toutes ces informations à mes collègues à la ville-centre. Ça montre que nous sommes prêts à écouter [la population]. »

L'opposition crie victoire

« C'est une grande victoire pour les Montréalais et la démocratie locale », estime le chef de l'opposition et chef d'Ensemble Montréal, Lionel Perez.

« Nous allons être en mesure d'entendre différents points de vue et avoir une proposition de projet-pilote plus appropriée pour le mont Royal », a-t-il dit mardi matin. Mais selon lui, il faudra voir s'il s'agira d'une véritable consultation dont tiendra compte l'administration.

Lionel Perez soutient que l'opposition est favorable à l'application de mesures pour apaiser la circulation sur le mont Royal, mais qu'une « acceptabilité sociale » est nécessaire.

A ce jour, plus de 26 000 citoyens ont signé une pétition en ligne pour s'opposer au bannissement de la circulation de transit sur la voie Camillien-Houde.

Le Devoir

Adil Charkaoui déclaré non coupable

Le controversé imam Adil Charkaoui a été acquitté mardi des accusations de voies de fait et d'agression armée à la suite d'une altercation avec un agent de sécurité au collège Maison-neuve. Soulagé, M. Charkaoui, s'est agenouillé en sortant de la salle d'audience de la cour municipale de Montréal. Les faits reprochés à M. Charkaoui remontaient à février 2016. Lors d'une partie de soccer qu'il arbitrait, M. Charkaoui et un agent de sécurité de l'établissement scolaire ont eu un accrochage. Le plaignant prétendait avoir été saisi par le bras, avoir reçu des coups de coude et avoir été frappé à l'aide d'une porte.

Le Devoir

Candidature: la CAQ dit oui au « visage découvert »

Les personnes en situation d'autorité ne devraient pas porter de signes religieux, selon la Coalition avenir Québec (CAQ), mais un futur député à l'Assemblée nationale serait libre de le faire. Le chef de la CAQ, François Legault, ne s'est, en effet, pas opposé à la récente modification du règlement du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) qui n'oblige plus un candidat aux élections à se photographier « tête découverte ». « On a la même position depuis le début, les personnes qui sont en autorité, incluant les enseignants, ne devraient pas pouvoir porter un signe religieux. Par contre, quelqu'un qui se présente, comme candidat à une élection, bien, ce sera aux citoyens de décider s'ils veulent l'élire ou non. Donc, on ne considère pas vraiment que c'est une situation d'autorité. »

Le Devoir

Une avocate mènera l'enquête sur l'affaire Dykstra

Ottawa — Cela aura pris un mois et demi, mais le Parti conservateur a finalement nommé, mardi, une avocate pour enquêter sur les circonstances entourant la candidature de Rick Dykstra pendant la campagne électorale de 2015. Le mandat de faire la lumière sur la décision d'autoriser — en connaissance de cause — un homme visé par des allégations d'agression sexuelle à briguer un siège aux Communes a été confié à Carol Nielsen, a annoncé le parti par voie de communiqué. À l'issue de son enquête, l'avocate spécialisée en relations de travail aidera le parti à « établir des protocoles qui répondent adéquatement aux circonstances telles que celles qui font l'objet de cette révision », précise le communiqué.

La Presse canadienne

ALERTE AMBER

Un garçon de 10 ans porté disparu à Ahunistic-Cartierville

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a finalement déclenché mardi après-midi une alerte AMBER dans l'espoir de retrouver Ariel Jeffrey Kouakou, un garçon de 10 ans.

L'enfant a quitté son domicile de l'arrondissement d'Ahunistic-Cartierville vers midi lundi pour aller chez un ami, mais il n'a pas été aperçu depuis. Ce sont des membres de sa famille qui ont signalé sa disparition lundi en fin d'après-midi.

L'inspecteur de la police de Montréal Ian Lafrenière a indiqué mardi en fin de journée qu'une femme aurait aperçu le garçon disparu, la veille vers 14 h, dans le parc des Bateliers.

Selon l'inspecteur, le garçon se serait rendu chez son ami, et « voyant qu'il n'était pas là et que la porte était barrée, aurait voulu revenir vers chez lui ».

Ariel Jeffrey Kouakou mesure 140 cm (environ 4 pi 8 po), pèse 40 kg (environ 90 lb), il a la peau noire, les yeux noirs et les cheveux noirs et il s'exprime en français. Il portait un manteau noir avec un capuchon, un pantalon gris et des souliers jaunes.

Toute personne ayant de l'information à communiquer concernant cette disparition peut le faire de façon anonyme et confidentielle avec Info-Crime Montréal au 514 393-1133 ou au 911.

La Presse canadienne

Le National Geographic fait son mea culpa

Le prestigieux magazine américain reconnaît avoir longtemps contribué au racisme

PAULINE GRAVEL

Le National Geographic reconnaît avoir présenté une vision raciste du monde pendant plusieurs décennies.

À l'occasion de la publication d'un numéro consacré au concept de « races », le célèbre magazine états-unien, qui célèbre cette année ses 130 ans d'existence, a décidé de faire son propre examen de conscience. Cet exercice a conduit la rédactrice en chef, Susan Goldberg, à rédiger un mea culpa pour ces reportages passés qui étaient clairement discriminatoires.

« Cela fait mal de partager [avec nos lecteurs] ces consternantes histoires du passé de notre magazine. Pendant des décennies, nos reportages étaient racistes. Il nous faut le reconnaître pour nous élever au-dessus de notre passé », écrit M^{me} Goldberg.

La journaliste rappelle au passage que cela fera 50 ans, le 4 avril prochain, que celui qui a milité pour les droits civiques des Noirs aux États-Unis, Martin Luther King Jr., a été assassiné.

Des clichés

M^{me} Goldberg relate quelques morceaux d'anthologie particulièrement édifiants qu'a dénichés John Edwin Mason, professeur de l'Université de Virginie, qui a été invité à plonger dans les archives du magazine.

Ce spécialiste de l'histoire de la photographie et de l'Afrique a ainsi découvert que, jusque dans les années 1970, National Geographic a ignoré les gens de couleur qui vivaient aux États-Unis, les reconnaissant rarement autrement que comme des ouvriers ou des domestiques.

Parallèlement, le magazine décrivait les indigènes d'autres pays comme « des exotiques ou des sauvages, qui étaient souvent nus ». Ces portraits



L'édition d'avril du magazine National Geographic

n'étaient rien de plus que des clichés.

Selon Mason, « contrairement aux magazines comme Life, National Geographic s'est peu efforcé d'aller au-delà des stéréotypes bien enracinés de la culture blanche américaine », alors qu'il jouissait d'une grande réputation.

Ainsi, dans un numéro consacré à l'Australie qui fut publié en 1916, les aborigènes australiens sont appelés « sauvages » et la légende d'une photo les représentant se lit comme suit: « Des Noirs sud-australiens. Ces sauvages se classent parmi les moins

intelligents de tous les êtres humains. »

Le professeur Manson a aussi relevé une série de photos sur lesquelles des aborigènes apparaissent fascinés par la technologie dont disposent les photographes occidentaux. Ces photos soulignent encore une fois la dichotomie entre les civilisés et les non-civilisés.

Reflet de son époque

Manson compare aussi deux reportages sur l'Afrique du Sud. Le premier fut réalisé en 1962, soit deux ans et demi après le massacre de 69 Sud-Africains noirs par la police, qui tira dans le dos de ces mineurs en fuite.

Même si la brutalité de cette tuerie scandalisa le monde entier, le reportage de National Geographic mentionne à peine ces problèmes. Il ne donne aucunement la parole aux Sud-Africains noirs et les représente interprétant des danses exotiques et comme serviteurs ou ouvriers.

Par contre, le reportage de 1977 sur l'apartheid reconnaît l'oppression vécue par les Noirs et dresse un portrait des chefs de l'opposition.

En rétrospective, le point de vue raciste de ces anciens reportages nous apparaît aujourd'hui terrible, mais M. Manson rap-



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Sudoku

par Fabien Savary

	8	3		9		2	6	
					3	1		
7	1			5				
		7						
4						7		
3				1				4
	7					3	5	
		2	4		6			
1							9	

Niveau de difficulté : MOYEN

3854

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

4	8	5	1	9	3	2	7	6
9	6	7	4	2	8	3	5	1
3	2	1	6	7	5	9	4	8
1	4	9	5	3	6	8	2	7
6	5	2	7	8	1	4	3	9
7	3	8	9	4	2	6	1	5
2	1	6	8	5	4	7	9	3
8	9	4	3	1	7	5	6	2
5	7	3	2	6	9	1	8	4

3853

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ÉDITORIAL

BOISSONS ALCOOLISÉES SUCRÉES

Trop peu, trop tard

Québec interdira la vente de boissons à haute teneur en alcool dans les dépanneurs et les épicerie à la suite du décès accidentel de la jeune Athena Gervais. Il faudra en faire beaucoup plus pour assurer la sécurité de nos jeunes.

La décision de confiner les boissons à forte teneur en alcool et en sucre aux tablettes de la Société des alcools du Québec (SAQ) est une sage décision, mais comme elle est tardive. Si seulement Québec avait pris conscience du problème avant qu'une cannette maudite de FCKD UP soit mise en cause dans la mort d'Athena Gervais, 14 ans.

Educ'alcool et d'autres spécialistes de la prévention des usages à risque dénoncent depuis un bon moment ces boissons pernicieuses au marketing insidieux. « Les fabricants font tout pour attirer les plus jeunes consommateurs et l'État fait preuve d'un laxisme incompréhensible en présence d'un danger amplement démontré », déplorait Educ'alcool avant la mort d'Athena Gervais.

L'ajout de sucre et de stimulants dans ces boissons vise à masquer le goût de l'alcool, ce qui fait de ces cannettes des bonbons liquides pour adolescents en quête de sensations fortes. Les fabricants et les détaillants vous diront qu'ils ciblent le marché des 18 à 25 ans, mais c'est de la foutaise. Par le ton, le langage et l'invitation à l'aventure, leurs campagnes de mise en marché frappent en bas de l'âge légal de 18 ans.

Un mort plus tard, un mort de trop, Gelo, le fabricant du FCKD UP, retire son produit des tablettes, en exprimant des regrets pour avoir commercialisé un produit dangereux. Pourquoi l'avoir fait, alors, si ce n'est que par cupidité?

A l'avenir, il serait plus sage que les fabricants de produits potentiellement nocifs développent un sens de l'éthique en amont de la chaîne de commercialisation. Ces fabricants et les détaillants qui diffusent sans vergogne des publicités incitant à la consommation dans les médias numériques portent aussi la responsabilité de participer aux efforts d'éducation sur les risques associés à l'alcool. C'est trop facile de renvoyer la balle aux jeunes, à leurs parents et aux organismes de prévention.

Québec a fait un pas important mardi en resserrant l'encadrement des stratégies de mise en marché des fabricants, sanctions pécuniaires à l'appui. La Régie des alcools, des courses et des jeux pourra même empêcher la vente et la distribution de certains produits. Mais que dire de Santé Canada?

Depuis le début de cette affaire, le fédéral fait dans les mièvreries. Ottawa a le devoir d'agir pour limiter le format des boissons à haute teneur en alcool et pour encadrer l'étiquetage et la publicité faite par les détaillants, surtout celle en ligne. Les médias numériques sont-ils devenus des espaces déréglementés où tout est permis, même la prédation publicitaire de clientèles à risque?

La prohibition et les interdictions ne régleront pas tous les problèmes de surconsommation. Pour les boissons à haute teneur en alcool comme pour tous les autres types de drogues, une approche de santé publique, fondée sur la prévention et la réduction des méfaits, est nettement plus prometteuse à long terme.

L'approche exige de garder en tête que trois variables sont en jeu dans l'abus de substances: les motivations individuelles, les propriétés des drogues (qu'elles soient légales ou illégales) et le contexte de consommation. Les politiques de santé publique doivent agir sur ces trois variables pour atteindre leur but, et viser plus large que les messages fondés sur la modération et l'abstinence. Comme le préconise Jean-Sébastien Fallu, professeur à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, il faut prévoir des services qui, tels Nez rouge, permettront de limiter les dangers de la surconsommation, car celle-ci, tout comme la prise de risque à l'adolescence, n'est pas appelée à disparaître.

SERVICES DE GARDE SUBVENTIONNÉS

Corriger le tir

Après avoir compromis les projets de centres de la petite enfance (CPE) afin d'encourager la création anarchique de places dans des garderies commerciales, le gouvernement Couillard change son fusil d'épaule. Maintenant que le mal est fait, on stabilise le patient, en quelque sorte.

Le ministre de la Famille, Luc Fortin, a annoncé la création de 5800 places en garderie subventionnée d'ici 2021, dont 85% le seront dans des CPE. Du total, 3800 places seront offertes plus rapidement que prévu.

Avu début du mandat libéral, une précédente titulaire, Francine Charbonneau, avait mis la hache dans le plan du gouvernement de Marois, qui avait attribué 15 000 nouvelles places subventionnées. Avec une inconscience dont on savait qu'elle n'était pas feinte, la ministre néophyte a accompli les basses œuvres du gouvernement libéral. Elle a décrété notamment que les CPE, dont les installations étaient payées en totalité par le gouvernement, devraient désormais avancer la moitié de leur coût. Nombre de projets sont tombés à l'eau: c'était le résultat recherché.

On vient d'alléger cette exigence: l'apport passe de 50% à 25%. Dans les milieux défavorisés, l'État assumera même la totalité de la note. Surtout, les comités consultatifs, chargés de déterminer les besoins dans chacune des régions, tiendront désormais compte des nouvelles places non subventionnées. Finie la prolifération des garderies commerciales, peut-on espérer.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont permis la création de 19 000 places dans ces garderies contre un peu plus de 11 000 dans les services de garde subventionnés.

Pourtant, ce modèle est une source d'inspiration au Canada. Mardi, c'était au tour du gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz, de vanter le programme québécois, un moyen, selon lui, d'augmenter de façon importante la participation des femmes au marché du travail. Si le reste du Canada imitait le Québec, c'est 300 000 Canadiennes de plus qui occuperaient un emploi. Et on ne parle même pas des avantages pour les enfants, particulièrement ceux qui fréquentent les CPE.

Paradoxalement, le gouvernement Couillard s'est bêtement évertué à imiter le reste du Canada en misant sur les garderies non subventionnées. Par aveuglement idéologique, il a favorisé l'essor de garderies commerciales de moindre qualité et affaibli le programme québécois. Sans même tenir compte de ses bienfaits, notamment sur le strict plan économique. Or Stephen Poloz vient rappeler qu'il a erré.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjointes PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,
 DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Inondations et architecture

Nous revoici à la période des inondations, et beaucoup de personnes qui ont été touchées au printemps 2017 sont encore en attente de remboursements pour réparations ou démolition. Selon Radio-Canada, en 2017, il y a eu 5300 résidences inondées et 4000 personnes évacuées. C'est beaucoup, beaucoup trop.

Bien sûr c'était une année exceptionnelle, mais même dans une année plus « calme », on va encore avoir des terrains inondés et des maisons dévastées.

Quand on va dans certaines régions des États-Unis qui sont situées en bord de mer, on voit souvent des maisons sur pilotis qui sont très belles. Elles sont bâties en zone inondable ou dans des dunes qui bougent au gré du vent. Il y en a à cap Hatteras et dans les îles du nord du golfe du Mexique. En France, la ville de Bordeaux a lancé un vaste projet d'immeubles sur pilotis pour répondre aux problèmes d'inondations. Il y a quelques maisons sur pilotis au Québec, mais on me dit que les codes de construction du Québec et des municipalités ne sont pas adaptés à ce genre de problématique.

Je me demande pourquoi on ne favorise pas cette architecture ici dans nos zones inondables. Composer avec le risque d'inondation plutôt que le subir et valoriser certains terrains inondables, ne serait-ce pas plus intéressant? Pourquoi le gouverne-

ment ne lance-t-il pas de concours d'architecture pour trouver des modèles applicables ici, ce qui permettrait à ceux et à celles qui ont déjà ces terrains et qui veulent absolument demeurer sur place d'y vivre sans crainte d'être inondés. Ça permettrait aussi aux municipalités d'éviter les frais faramineux de rénovation des maisons inondées, suspendus comme une épée de Damoclès au-dessus de leur budget municipal.

Lucette Lupien
 Montréal, le 12 mars 2018

Revaloriser la profession

Pour revaloriser la profession enseignante, le ministre Proulx propose plusieurs mesures, certaines plus intéressantes que d'autres, qui méritent effectivement d'être discutées lors de « conversations franches et ouvertes » entre les divers intervenants du monde de l'éducation, comme il le mentionne lui-même. Il laisse cependant de côté ce qui favoriserait plus intensément une revalorisation de la profession: une gestion participative des établissements scolaires. Les enseignants, les professionnels, le personnel de soutien, voire les élèves et leurs parents devraient pouvoir prendre part aux décisions qui les concernent, non pas au sein d'organes faussement démocratiques, comme les conseils d'établissements ou les comités de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école, mais au travers d'ins-

tances réellement démocratiques où leurs voix sont incontournables.

C'est en décentralisant les prises de décisions et en déléguant l'essentiel des pouvoirs aux personnes concernées, ici les enseignants et le personnel de première ligne des écoles, que la revalorisation de la profession, et par extension celle de l'école publique dans son ensemble, s'effectuera en profondeur et durablement. Comme acteurs de premier plan, les enseignants et leurs collègues de diverses professions connaissent les besoins de leurs milieux et sont de ce fait très bien outillés et positionnés pour choisir et allouer les ressources humaines, matérielles et financières pour les combler. En anglais, on appelle ce processus *empowerment*, littéralement « donner du pouvoir ».

Voilà ce dont a besoin la profession pour se donner un nouvel élan dont tous profiteraient. Cela exigera bien sûr une refonte en profondeur des tâches du personnel et du mode de gestion des écoles comme des commissions scolaires, ce qui constitue à n'en pas douter un très vaste chantier. Adopter la gestion participative comme mode de gestion en éducation est un passage obligé pour revaloriser la profession, à défaut de quoi on sera demeuré en superficie et on aura manqué un rendez-vous avec un beau projet de société où l'éducation serait un pilier fondamental, et surtout l'affaire de tous.

Patrice Dagenais, enseignant
 Le 12 mars 2018

L I B R E O P I N I O N

CAISSES DESJARDINS

Des manquements au processus démocratique

ÉTIENNE LEBLANC-LAVOIE

Étudiant à la maîtrise en études internationales à l'Université Laval

Depuis le début de la vague de fermetures chez Desjardins, il m'a semblé crucial de distinguer le bien-fondé de la rationalisation des services de la façon dont les caisses s'y prennent pour la mener à bien.

C'est pourquoi je laisserai les citoyens les plus affectés par les fermetures de leur guichet ou de leur caisse faire valoir eux-mêmes leurs arguments, qui sont légitimes. Pour ma part, j'en ai davantage contre la procédure entourant ces fermetures.

Il y a quelques années, j'ai assisté à l'assemblée générale de ma caisse à l'occasion de la fermeture-surprise de plusieurs succursales et guichets à la suite d'une fusion. Cette pratique de dissimulation des buts réels des fusions a eu cours partout au Québec et a même poussé le député caquiste de Nicolet-Bécancour, Donald Martel, à déposer une pétition en 2014 pour l'encadrer.

En effet, en vertu de la loi, les administrateurs locaux n'ont de pouvoir que sur les « affaires courantes » des caisses. Mais les membres présents ont vite réalisé que les administrateurs considéraient que la déci-

sion de fermer une succursale relevait de leur seul privilège, quitte à ignorer la loi et les règles de procédures d'assemblée. D'ailleurs, je n'ai entendu parler d'aucun cas où des membres d'une caisse ont pu empêcher sa fermeture devant la volonté de leurs propres fiduciaires. L'Autorité des marchés financiers, bien au fait de la situation, demeure passive.

Desjardins est l'une des entreprises les plus puissantes au Québec, économiquement et politiquement. Ses dirigeants ont un ascendant important sur le développement économique, les programmes sociaux, les lois, les projets collectifs. Aussi, le processus démocratique devrait revêtir une grande importance dans les décisions prises par Desjardins. Or, les méthodes qu'elle emploie, comme la fermeture de guichets à quelques jours d'avis, semblent spécialement conçues pour saper toute solution constructive issue à la fois des populations desservies et des caisses.

Vu cette attitude, le débat sur la rentabilité des services n'est pas pertinent puisqu'il ne vise pas à convaincre les membres-proprétaires de trouver des remèdes ou d'avaliser une décision, mais seulement d'en prendre acte. En témoignage le refus systématique et parfois invraisem-

blable de toute proposition des collectivités au profit des projets pilotes conçus au siège lévisien.

Le lien d'attachement de la population qui a fait la force de Desjardins est présentement atteint et représenté, il me semble, un intérêt plus stratégique que viser le meilleur ratio de capitaux propres de la planète. Dans cette veine, on rappellera aux enthousiastes de la rationalisation qu'on ne renforce jamais la pérennité d'une organisation collective avec des leaders forts, mais avec des institutions fortes.

Car si un mode opératoire pour le moins expéditif est présentement mis au service de la rationalisation du réseau de caisses, qui sait quels sont les actes qui seront demain accomplis en notre nom avec la même vigueur aveugle et unilatérale? Aujourd'hui, Desjardins tire profit, dans la réalisation de ses objectifs, de l'absence de contre-pouvoirs, de la division et de l'impuissance de ses propres membres devant des situations juridiquement très contestables. Ceux qui l'appuient dans son projet actuel doivent se rappeler que l'enjeu des rationalisations est ponctuel. Lorsque nous aurons renoncé à nos prérogatives démocratiques pour faire avancer cet objectif de court terme, comment nous ferons-nous entendre?

IDÉES

Se préoccuper des impacts sociaux de l'intelligence artificielle

RÉMI QUIRION

Scientifique en chef du Québec

CÉDRIC VILLANI

Mathématicien, député de l'Essonne

Un assistant virtuel gère nos objets connectés sur simple commande vocale. Un diagnostic posé rapidement et avec précision grâce à l'analyse d'une quantité phénoménale d'images médicales. Bientôt, dans une rue près de chez vous, un véhicule circulera sans conducteur. Derrière ces avancées technologiques se trouve l'intelligence artificielle (IA).

Tous les secteurs d'activités seront de plus en plus bouleversés par l'IA. Si elle recèle un potentiel extraordinaire de développement économique et d'amélioration des conditions de vie, l'IA comporte en même temps un côté plus inquiétant en matière d'emploi, de sécurité, de démocratie, d'éthique, bref de vie professionnelle, sociale et privée.

Le Québec et la France ont mis en place diverses initiatives liées à l'IA. Dans le cadre de la 20^e rencontre alternée des premiers ministres québécois et français, le 8 mars, une table ronde sur l'IA s'est tenue dans la *start-up* française Snips, sous la présidence du premier ministre Philippe Couillard et du secrétaire d'État français chargé du numérique, Mounir Mahjoubi. Quelques-unes des initiatives québécoises et françaises sont résumées ici.

Le Québec

Le Québec est l'un des pôles de recherche importants en IA, en apprentissage profond et sur le numérique au Canada et dans le monde. En plus de compter de nombreux experts reconnus internationalement, les chercheurs québécois ont obtenu d'importantes subventions dans de grandes compétitions canadiennes. Le gouvernement du Québec a aussi investi des sommes considérables dans ce domaine de recherche. De plus, plusieurs jeunes pousses ont récemment été créées (Element AI, DataPerformers...) et de grandes entreprises internationales se sont établies au Québec. Les investissements en IA au Québec sont certes importants, mais la compétition est très vive. Pensons seulement à la Silicon Valley, à la Corée du Sud, à la Chine, à l'Angleterre et à plusieurs autres pays qui investissent massivement dans le domaine.

Cette formidable croissance du pôle québécois s'accompagne également d'une réflexion majeure sur les impacts que l'IA aura dans la société. Cette réflexion s'est concrétisée avec la tenue de la Conférence sur le développement responsable de l'intelligence artificielle, en novembre 2017 à Montréal, de laquelle découle la Déclaration de Montréal sur les principes du développement éthique de l'IA. À ces deux initiatives s'ajoute la mise en place, sous l'impulsion du bureau du scientifique en chef



Mise à l'épreuve d'un autobus autonome à Montréal, en 2017

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

du Québec, d'un observatoire mondial sur les impacts sociaux de l'IA, voire d'un organisme international comme l'a annoncé le premier ministre du Québec. Ces actions témoignent du rôle de leader que le Québec entend jouer en matière de développement responsable de ce secteur.

La France

Père de ses mathématiciens depuis plus de 200 ans, la France peut se réjouir de la place renforcée de cette discipline au cœur des progrès de l'économie et de la technologie. Les universités, les grandes agences de recherche, les chercheurs, ingénieurs et jeunes entrepreneurs français tiennent leur rang en la matière...

Pourtant, la recherche française en IA est gravement menacée par la compétition internationale, en particulier par les laboratoires de recherche, des grands acteurs privés des États-Unis, richement dotés et intelligemment menés. Pour sauver l'attractivité de la recherche de la France et le dynamisme de son industrie, une stratégie nationale s'imposait: c'est le sens de la mission que le gouvernement a confiée à Cédric Villani, mathématicien et député, pour le compte du gouvernement, avec le concours de centaines d'experts auditionnés et les contributions spontanées de milliers de citoyens. La politique de données, la protection des citoyens et de l'environnement, la formation, l'équipement, le combat pour l'inclusion dans la société sont quelques-uns des sujets que cette mission a pu aborder.

Dans ce qui est devenu un enjeu majeur de

compétitivité internationale, il importe de recenser ses alliés sur la scène mondiale. En matière d'IA, la France et le Québec seront des alliés naturels: la proximité de leurs équipes de recherche, facilitée par la langue commune, se retrouve aussi bien au niveau des entreprises qu'à celui des chercheurs. Mais aussi par le fait que le Québec, très tôt, a choisi de mettre au cœur de sa stratégie IA des valeurs d'éthique, de bien public, de collaboration constructive entre acteurs, qui résonnent bien avec les idéaux que le gouvernement français entend garder en première ligne de la stratégie française. Et l'exemple du Québec est là pour démontrer qu'en matière d'IA, l'éthique et la confiance sont absolument compatibles avec un développement économique spectaculaire!

Dans ce qui est une transition scientifique, technologique et sociale, tout le monde a sa part à jouer. L'État doit soutenir la recherche fondamentale en IA et encourager l'innovation technologique qui en résulte, dans une visée d'amélioration des conditions de vie de la population, sans oublier l'innovation sociale. Que celle-ci prenne la forme de nouvelles pratiques, de nouvelles mesures, de nouveaux programmes ou de nouvelles politiques publiques, l'innovation sociale facilitera l'appropriation et l'adaptation des avancées de l'IA et du numérique, en atténuera les appréhensions et en fera bénéficier le plus grand nombre de citoyens. Au-delà de la science des algorithmes, les questions d'éducation et d'éthique et les impacts sociaux de l'IA seront un terreau fertile de collaborations scientifiques entre la France et le Québec.

Soyons tristes mais réalistes

FRANCINE PELLETIER



Encore un peu de temps et nous ne reverrons plus de caribous forestiers dans la région de Val-d'Or, le gouvernement libéral ayant décidé de gérer cette extermination la tête basse et les bras ballants. « Cette situation est triste, mais il faut être raisonnable », de dire le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Luc Blanchette. Il coûterait trop cher, et sans résultats garantis, d'essayer de sauver ce qui reste du troupeau, décimé par des décennies d'exploitation forestière et minière extrêmement intensive. Alors, aussi bien leur faire dès maintenant nos tendres adieux et passer à un autre appel.

Être triste mais réaliste semble être la règle d'or lorsqu'il est question d'environnement. C'est également triste de voir que 80 % des agronomes affectés à la protection des plantes seraient « liés à l'industrie des pesticides ». Un conflit d'intérêts gros comme la statue de Duplessis devant le parlement, l'équivalent d'avoir un médecin payé par l'industrie pharmaceutique pour vous bourrer de pilules, mais, soyons raisonnables, il y a des avantages à cumuler le « double rôle » de protecteur des plantes/vendeur de pesticide. Primes, commissions, incitatifs sous forme de voyage, pour ne rien dire du « paiement à la performance », une pratique bien établie au sein de l'industrie agromone. Pendant ce temps, la protection de l'environnement, et le simple citoyen, en prend pour son rhume.

Les baleines du Saint-Laurent qui meurent empêtrées dans les engins de navigation. Autre sujet morose. Vu la présence du fleuve, nous avons plus de cétaqués au Québec, mais moins de moyens qu'ailleurs au Canada pour leur venir en aide. Entre 40 et 50 % des orquaux porteraient des cicatrices de ces collisions malencontreuses mais, soyons réalistes, c'est un grand pays et les moyens sont comptés.

On pourrait continuer comme ça longtemps, grâce notamment au travail acharné d'Alexandre Shields du *Devoir*, la liste du pragmatisme bon teint en matière écologique étant particulièrement longue. Rien d'ailleurs n'illustre mieux ce phénomène que l'indifférence généralisée devant l'échec du Plan d'action sur les changements climatiques. Le gouvernement Couillard s'était engagé à réduire de 20 % les GES d'ici 2020. Le bilan de mi-parcours affiche un piètre 8 %, c'est-à-dire « pas de progression significative dans les réductions d'émissions au Québec ».

Pas de progrès veut dire que nous nous dirigeons — partout sur la planète, car le Québec est loin d'être le seul fainéant en la matière — vers une augmentation de la température de plus de 2 degrés et vraisemblablement de plus de 4 degrés Celsius d'ici la fin du siècle. Faut-il rappeler ce que ça veut dire? Plus d'inondations, de canicules, de grandes tempêtes, de maladies, de migration et d'instabilité sociale. Moins d'eau potable, de récoltes, d'espèces animales, de pergélisol et de neige dans l'Arctique. À plus de 4 degrés, il s'agirait d'un « moment de bascule » dont la Terre, malgré Jeff Bezos, Bill Gates et tous les dieux de la technologie réunis, ne se remettrait jamais.

Le grand bal diplomatique qui eut lieu à Paris en décembre 2017 pour parer, justement, à la catastrophe est toujours perçu comme une victoire pour l'environnement. Seulement, tout pointe vers un échec cuisant. Nous avons beau avoir fixé des cibles à atteindre, nous n'y parviendrons pas. Comment s'en surprendre? Regardez autour de vous, examinez votre quotidien et dites-moi ce qui a changé depuis, disons, les années 1970? Depuis qu'on sait que l'activité humaine a la capacité de détruire la planète. Deux choses seulement: les bacs de recyclage et les pistes cyclables (abondantes).

Mais les pistes cyclables n'ont pas empêché le transport automobile, le grand coupable des GES, d'augmenter pour autant. Et le recyclage? Une farce monumentale. « On sait toujours peu sur la destination finale de ce qui y est déposé, et le recyclage de certaines matières fait toujours piètre figure. » Vingt ans après l'entrée du recyclage dans nos vies, on ne nous a jamais expliqué à quoi ça sert, comment s'y prendre ni comment ces matières sont transformées. Les pleines pages de Recyc-Québec dans les quotidiens actuellement (une boîte de sardines sur une biscotte?), pour être très léchées, sont tout ce qu'il y a de plus obtus. On n'y comprend que dalle.

Que d'approximations, de belles paroles la main sur le cœur et de coups d'épée dans l'eau. Et, surtout, que de tristesse de constater que, devant des caribous en voie de disparition ou autre calamité annoncée, il ne nous reste plus qu'à pleurer.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter: @fpelletier1

ITINÉRANCE

Au-delà du refuge pour alcooliques

PIERRE GAUDREAU

Directeur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Le 7 mars, Valérie Plante dévoilait le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020. La volonté de la Ville de soutenir la mise en place d'un refuge qui permette la consommation d'alcool est largement ressortie dans les médias. Pourtant, ce projet, effectivement pertinent, est loin d'être la mesure phare, d'autres enjeux importants faisant l'objet de l'une ou l'autre des 40 mesures prévues par ce plan.

Ainsi, le matin même de la sortie du plan de la ville, un autre incendie entraînait la fermeture d'une maison de chambres, au 3629 de la rue Sainte-Catherine Est, dans Hochelaga. Une trentaine de personnes y perdaient leur habitat, illustrant toute l'ampleur des défis qui se posent pour contrer l'itinérance.

La sauvegarde du parc de logements est certes un objectif du plan en itinérance de Valérie Plante, comme elle faisait partie du plan du maire Coderre et de celui du maire Jean Doré... en 1987. Ces plans ont permis des gains, des personnes sont sorties de la rue, d'autres l'ont évitée. Cependant, beaucoup reste encore à faire en itinérance.

Le nouveau Plan en itinérance de l'administration Plante est solide, ambitieux et pertinent. Ce plan pourrait avoir un gros impact, comme le souhaite Valérie Plante, dans la mesure où deux facteurs seront réunis. Premièrement, la forte volonté d'agir démontrée par la Ville devra se concrétiser d'abord dans les actions qui relèvent de son ressort, dont une partie visent le logement alors que d'autres relèvent du lien avec la police.

Deuxièmement, le soutien des gouvernements fédéral et québécois sera aussi déterminant dans le bilan que l'on pourra faire de ce plan. C'est une question d'appui financier, mais aussi de concordance avec les orientations que s'est données la Ville.

L'approche globale de la lutte contre l'itinérance et la reconnaissance de la diversité des visages sont des forces du plan et elles pourront bien orienter l'action de la Ville. *Parce que l'itinérance a différents visages*, titre bien nommé du plan, et illustré à la une par une femme (une première), Marie-Josée Béliveau, qui s'est sortie de la rue avec le soutien de l'organisme Sac à dos, en est une image éloquent.

Le plan de la Ville reconnaît la nécessité d'agir sur les différentes réalités de l'itinérance, celle chronique surtout masculine, mais aussi les différentes situations d'itinérance réelle, mais cachée, que vivent de plus en plus de personnes de tous genres dans différents quartiers. L'importance de la prévention de l'itinérance est aussi reconnue à juste titre.

Trois tests dès 2018

Trois défis majeurs testeront la volonté et la capacité de l'administration Plante d'assurer le déploiement de son plan en itinérance dès cette année.

1. Le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget de l'an dernier un engagement financier, qui sera au total doublé sur 10 ans, dans sa Stratégie de partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI). Ottawa annoncera sous peu l'orientation et l'affectation de cet investissement, mais cela représente un enjeu de plus de 100 millions de dollars pour Montréal. La part que Montréal recevra est loin d'être assurée, le gouvernement Trudeau ayant à ce jour privilégié d'accroître son soutien au-delà

des grandes villes. Ce gouvernement a par ailleurs rétabli la disponibilité de son aide pour une diversité d'actions, un cap qui doit être maintenu pour donner des moyens au plan de la Ville.

2. Le plan prévoit l'analyse de la réglementation et de son application, qui entraînent encore trop de contraventions aux sans-abri. Cette action reprend une recommandation unanime de la consultation tenue l'été dernier sur le profilage. Cet exercice est essentiel et il doit être entrepris rapidement. Il ne doit pas être laissé seulement au contentieux et au SPVM, mais devrait inclure également le RAPSIM et la Commission des droits de la personne, qui ont déjà démontré leur expertise et leur contribution à trouver des solutions en la matière.

3. Par son annonce de 950 logements sociaux avec le soutien communautaire, la Ville met la barre haut. Les astres devront s'aligner à Ottawa, où un investissement majeur en logements est effectivement annoncé, et à Québec, où, après les élections du 1^{er} octobre, les budgets sont loin d'être assurés.

Avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Ville dispose d'un outil pour agir en matière de logement afin de contrer l'itinérance. Le plan de Valérie Plante le nomme timidement; celui du maire Coderre visait un objectif de 400 logements, objectif qui a été presque totalement manqué.

Il y a trente ans, l'administration Doré avait acquis 398 chambres par l'entremise de la SHDM dans un contexte certes différent, mais qui illustre l'importance de la volonté politique de l'époque. Tous les jours, et elle le reconnaît, l'administration de Projet Montréal sera confrontée, par les réalités de l'itinérance, à la nécessité de livrer son ambitieux plan.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisc, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos), information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec), Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médiat); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Mungler (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (directrices de comptes), Alain Tréhouit (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zematits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (représentées au service à la clientèle), ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

GAFA

SUIITE DE LA PAGE 1

contenu, note-t-elle. Il y a une totale iniquité en ce moment.»

Et encore: «Les GAFA ne reconnaissent pas qu'ils ont une responsabilité en tant qu'éditeurs de contenu, en tant que producteurs, ajoutet-elle. Selon eux, ce sont des pipelines neutres [de diffusion]. C'est une prémisse que je rejette complètement.»

Contradiction?

N'y a-t-il pas contradiction importante entre le discours que M^{me} Joly tient aujourd'hui et l'approche générale du gouvernement Trudeau face aux géants du Web?

En septembre dernier, la présentation des orientations de la politique culturelle canadienne a été occultée par le dossier Netflix, c'est-à-dire le débat sur le refus par Ottawa de taxer les produits numériques étrangers (ce que plusieurs pays font déjà), puis cette controverse entente de production qui ne prévoit aucun quota de contenu francophone.

Les critiques ont été vives — plusieurs y voyant un abandon de la souveraineté culturelle du Canada — et la ministre a essuyé sa part d'attaques.

«L'entente Netflix a toujours été pour nous une entente de transition, une façon d'avoir de l'argent à court terme, répond-elle aujourd'hui. Réformer nos lois prend du temps. En attendant, c'est à Netflix d'investir dans le contenu francophone et je m'attends à ce que ce soit le cas.»

Plus largement, elle fait valoir que l'enjeu des GAFA impose deux types d'action. D'une part, il s'agit d'«avoir une voix forte à l'international pour mener la discussion» sur la diversité culturelle et le rôle des GAFA. L'objectif étant ici d'avoir une «action collective».

D'autre part, M^{me} Joly mise énormément sur la modernisation des lois canadiennes sur la radiodiffusion et les télécommunications, ce qui sera de son propre aveu un «très gros chantier». Les détails de la révision seront annoncés dans les prochaines semaines.

Sinon, plaide-t-elle, le gouvernement «a mis 3,3 milliards dans les trois derniers budgets pour le ministère, Téléfilm Canada, Radio-Canada, le Conseil des arts, l'Office national du film et le Fonds des médias du Canada».

Stanford

En ce qui concerne les démarches à l'international, la ministre a participé jeudi dernier, à l'Université Stanford, à un forum coorganisé par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale de l'Université de Waterloo. Stanford est située dans la Silicon Valley, en Californie, et héberge le Digital Global Policy Incubator.

Devant des intervenants de tous les horizons (experts du monde numérique, représentants du milieu culturel ou de compagnies comme Facebook), Mélanie Joly a défendu l'importance du concept de diversité culturelle, à l'heure où quelques grands joueurs contrôlent l'essentiel de la diffusion culturelle en ligne. Ce n'était pas sa première intervention du genre,



La ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, revient de la Silicon Valley, où elle a pu faire part des attentes du Canada à l'égard des géants du Web.

«mais c'était souvent sans la présence des Américains», dit-elle.

«Nos alliés pour la diversité sont des gouvernements [européens], mais aussi des gens qui se préoccupent de l'impact des GAFA sur la survie de nos institutions démocratiques, sur la sécurité nationale et aussi sur l'avenir du journalisme et de notre culture», confie M^{me} Joly.

«Le concept de la diversité culturelle n'est pas connu aux États-Unis», ajoute la ministre, en rappelant que la perspective est forcément différente chez «le plus gros producteur de contenu au monde».

Et s'il est davantage connu en Europe, c'est un concept mal adapté pour les mutations en cours, remarque-t-elle. «La question de la diversité culturelle n'était pas jusqu'ici nécessairement comprise comme un soutien aux politiques nationales culturelles. C'était plutôt vu comme le besoin de diversité des voix de façon générale.»

Algorithmes

Dans son discours à Stanford, Mélanie Joly a soutenu que la protection de la diversité culturelle au Canada «fait en sorte que les Canadiens ont accès à du contenu canadien qui reflète et contribue à la diversité et à la force de la structure sociale».

Or, c'est précisément ce qui est menacé par le fonctionnement des plateformes des GAFA, glisse-t-elle en entrevue.

Des exemples? Les bulles de contenu qui créent une homogénéité de pensée et une polarisation des débats politiques. Ou encore l'opacité des algorithmes qui empêchent la «découvrabilité» des contenus culturels canadiens. D'ailleurs, cette question du manque de transparence des algorithmes «va faire partie de la réflexion dans l'élaboration de la réforme de la Loi sur la radiodiffusion», dit Mélanie Joly.

Médias

Au sujet des médias — premiers remparts contre la montée des *fake news* qu'elle a dénoncée à Stanford — M^{me} Joly dit qu'il sera intéressant «de voir comment les médias et le gouvernement peuvent travailler ensemble pour faire contribuer les plateformes numériques [...] et aller chercher une partie de leurs revenus publicitaires».

«La réalité est que, pour plusieurs artistes et journalistes, le marché des plateformes numériques n'est pas équitable, résumait-elle à Stanford. Les avantages et les opportunités du monde numérique ne sont pas partagés entre les différents intervenants.»

L'objectif global de ses démarches de la ministre du Patrimoine serait ainsi «de s'assurer que les GAFA respectent nos politiques culturelles, et aussi de mieux répartir les bénéfices liés à leur modèle d'affaires».

Le Devoir

ERDOGAN

SUIITE DE LA PAGE 1

des cas de torture, des vies brisées sans nombre. Le pays occupe la 155^e place sur 180 au classement mondial de la liberté de la presse pour 2017.

Et rien ne semble vouloir arrêter le président turc Recep Tayyip Erdogan. Ni l'impossible ni le ridicule. Ni même l'Occident.

Le journaliste français Guillaume Perrier a été correspondant en Turquie pour *Le Monde* entre 2004 et 2014. Coauteur avec Gilles Cayatte du documentaire *Erdogan, l'ivresse du pouvoir* (2016), il vient de faire paraître *Dans la tête de Recep Tayyip Erdogan* (Actes Sud), un essai éclairant dans lequel il décrit bien, pour nos yeux d'Occidentaux, l'évolution complexe d'Erdogan au fil du temps — et notamment en ce qui touche sa relation avec le fameux prédicateur islamiste Fethullah Gülen.

Ancien porte-drapeau de la candidature de la Turquie à l'Union européenne, partisan d'une solution négociée de la question kurde avant de s'en faire le fossoyeur, allié à la fois d'Israël et de Bachar el-Assad, longtemps proche de Fethullah Gülen avant d'en faire son ennemi juré, membre de l'OTAN qui se permet d'acheter des armes aux Russes, l'ancien maire d'Istanbul a depuis longtemps la réputation d'être un chef impulsif, un instinctif qui a «la langue proche du cœur». Mais est-ce vraiment le cas?

«Pas uniquement», nuance Guillaume Perrier, rencontré au zinc d'un café du XX^e arrondissement, à Paris. «C'est ce que j'essaie de raconter dans mon livre: il a ce caractère sanguin et impulsif, mais il serait un peu simpliste de le résumer à ça. C'est quelqu'un qui a une formation politique bien particulière, qui possède une culture islamiste et nationaliste très enracinée, qui a aussi un parcours politique propre au sein de la mouvance islamiste, ayant appris auprès de Necmettin Erbakan, qui est un peu le patriarche de l'islam politique turc. Il a été formé au sein du Parti du salut national (MSP) dans les années 1990, le parti islamiste qui a

participé au gouvernement, ce qui lui a permis de mettre les pieds dans le jeu politique.»

Un bas-les-masques

Comme maire d'Istanbul, de 1994 à 1998, pourtant, il avait vite fait bonne impression. «Erdogan a été apprécié comme maire d'Istanbul parce qu'il a agi, tout simplement. Il a lutté contre l'inaction des maires précédents qui étaient des caricatures de politiciens corrompus et qui gaspillaient l'argent public. Istanbul était une ville qui grossissait à vue d'œil, presque de 10% chaque année, et qui n'était pas gérée. C'était l'anarchie totale. Erdogan est arrivé en promettant un coup de balai, aussi bien au sens propre qu'au sens figuré. Ça a séduit et ça a marché. Il a appliqué la même recette quelques années plus tard à l'échelle nationale. C'est ce qui a été le moteur du début de sa carrière.»

Pour le journaliste, il est clair qu'Erdogan incarne «ces deux aspects qui sont en apparence contradictoires, mais dont il joue alternativement.» De démocrate, libéral et proeuropéen à ses débuts, il s'est transformé en un dirigeant despotique, nationaliste et antioccidental. Sa seule logique, reconnaît Guillaume Perrier, semble être de vouloir conserver le pouvoir.

Chose certaine, comme en fait foi cette déclaration de 1996, Erdogan jouait depuis longtemps la comédie démocratique d'un seul côté de la bouche: «La démocratie n'est pas un but, c'est un moyen. La démocratie est comme un tramway. Quand on est arrivé au terminus, on en descend.» Les événements de la place Gezi ont-ils été une sorte de bas-les-masques pour le régime Erdogan?

«Sans doute, oui, croit Guillaume Perrier. Je pense que c'est un tournant, dans la mesure où c'est le moment où les Occidentaux ont compris la tournure, je dirais, antidémocratique d'Erdogan. Ça a été le révélateur, pour plusieurs sur la scène mondiale, de quelque chose qui était déjà perceptible en Turquie. Évidemment, puisque ça avait déjà poussé des centaines de milliers de personnes à aller dans les rues. Avec les événements de la place Gezi, c'est devenu évident pour tout le monde.»

Au sommet pour y rester

«Les Alévis, les Kurdes, les minorités, tous ceux-là avaient une conscience très précise de la répression en Turquie, mais je dirais que les bobos d'Istanbul, ça leur échappait un petit peu. Et du coup, avec Gezi, c'est devenu une réalité pour eux aussi. Les canons à eau, les bombes lacrymogènes, qui étaient le quotidien des enfants kurdes depuis des années, c'est devenu la réalité pour les artistes et les étudiants d'Istanbul, et pour une grande partie de la population turque, qui ont compris qu'Erdogan était un dirigeant autoritaire qui gouvernait par la force. Depuis, le rapport de force s'est durci et la violence politique au quotidien n'a jamais cessé d'être présente.»

«Au sommet du pouvoir et sans véritable opposition ni contre-pouvoir, écrit Guillaume Perrier, Erdogan n'a plus besoin de dissimuler ses intentions. Et une partie de son électoral l'incite à franchir le pas qui rapprocherait la Turquie du califat ou d'un régime théocratique.»

A l'horizon du «fossoyeur de la fragile démocratie turque», les élections générales de novembre 2019, qui vont valider la réforme constitutionnelle qu'il a fait voter par référendum l'année dernière — la mise en pratique de son régime présidentiel. Et pour le journaliste, il ne fait aucun doute qu'Erdogan est déjà en campagne.

«Erdogan a besoin d'un score fort et il voudra gagner ses élections sans aucune contestation possible. Il ne va pas hésiter à employer tous les moyens, y compris truffer les élections. A cet égard, l'opération d'Afrin, en Syrie, se déroule déjà dans cette optique: le but pour lui est de récupérer le plus possible l'électorat nationaliste, et le meilleur moyen de le souder, c'est de faire la guerre contre les Kurdes.»

Collaborateur
Le Devoir

DANS LA TÊTE DE RECEP TAYYIP ERDOGAN

Guillaume Perrier

Actes Sud

Arles, 2018, 242 pages

MÉDECINS

SUIITE DE LA PAGE 1

comme jeune spécialiste? Que j'aie honte de ma profession? Ou améliorer notre système de santé?», se demande-t-elle sur sa page Facebook.

La D^{re} Valérie Kingsbury refuse d'être réduite à son salaire. «Nous sommes bien plus que ça.» Elle dit être «incroyablement fière» d'être «le médecin» qu'elle est devenue après avoir travaillé avec «acharnement et discipline» au fil des dernières années. «Je l'avoue sans détour: j'ai choisi la médecine à l'âge de 15 ans pour le salaire, la sécurité d'emploi et parce que j'étais particulièrement douée à l'école», indique-t-elle. Elle a développé durant ses études universitaires — qui se sont échelonnées sur 14 ans — une passion pour le travail d'obstétricienne-gynécologue. «J'ai passé les 16 dernières années de ma vie à me préparer pour le jour où votre femme, votre fille, votre amie ou votre mère va avoir besoin de mon expertise. Le jour où sa vie ou celle de votre enfant à naître reposera entre mes mains. Ce jour-là, je serai là pour elle, pour vous, sans attendre de remerciement en retour. Parce que j'aurai fait mon travail, celui qui me passionne et celui pour lequel j'ai fait tant de sacrifices», dit-elle, tout en précisant ne pas chercher à «justifier [son] salaire».

La jeune médecin spécialiste croise les doigts afin que le débat sur la rémunération des médecins fasse «avancer les choses». «Il est temps toutefois de nous concentrer sur des solutions concrètes, et non sur le dénigrement de tout un corps professionnel sans relâche pour quelques individus», conclut-elle.

Les commentaires de médecins se multiplient sur les réseaux sociaux, notamment la page Facebook de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

«J'ai passé les 16 dernières années de ma vie à me préparer pour le jour où votre femme, votre fille, votre amie ou votre mère va avoir besoin de mon expertise», écrit la D^{re} Valérie Kingsbury

Amir Khadir

L'élue solidaire Amir Khadir se désole de voir ses confrères et ses consœurs médecins sur le banc des accusés du tribunal populaire. «Ils ne méritent pas ça», a-t-il souligné mardi. «On passe pour de parfaits profiteurs. [...] La plupart ne veulent pas des revenus plus élevés. Ce qu'ils veulent, c'est des conditions de travail, pour tout le monde, plus appropriées dans les hôpitaux, qu'ils ne soient pas obligés de faire du travail de secrétaire, qu'ils ne soient pas obligés de faire un pansement comme je suis obligé de le faire, parce qu'il n'y a plus de «nurses».»

Les médecins se retrouvent dans le collimateur de l'opinion publique en raison de la «culture mercantile» qui s'est développée à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et à la FMSQ, a fait valoir le médecin spécialiste en microbiologie médicale et maladies infectieuses.

M. Khadir s'est dit désolé s'il a pu — bien involontairement, précise-t-il — accroître la pression sur ces professionnels de la santé en raison de ses sorties médiatiques sur la rémunération des médecins. «Si moi, j'ai fait ça, je le dis, c'est une erreur, et je m'en excuse profondément», a-t-il dit.

Élections

La rémunération des médecins se profile déjà comme l'un des enjeux des prochaines élections générales. D'ailleurs, le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a demandé mardi au premier ministre, Philippe Couillard, de ne pas parapher l'entente intervenue entre la FMSQ et le gouvernement du Québec avant le scrutin du 1^{er} octobre prochain.

Après avoir rappelé que les Québécois gagnent en moyenne 10% de moins que les Ontariens, M. Legault a qualifié de «totalement injuste» le versement de sommes d'argent plus élevées aux médecins spécialistes au Québec qu'en Ontario. «C'est indécent, les Québécois ont raison d'être furieux.»

Le premier ministre Philippe Couillard a quant à lui pris soin de rappeler les «faits» permettant au gouvernement libéral de «se féliciter de cette entente». Parmi eux, «les médecins spécialistes ont laissé plus de 3,5 milliards de dollars sur la table», a-t-il mentionné.

Le chef acquiesce à lui aussi précisé que «le vrai coupable» dans cette affaire est le «gouvernement Barrette-Couillard». «Si, demain matin, on vous dit: "Je vous donne une augmentation de salaire, même si vous ne la méritez pas complètement", j'en connais beaucoup qui l'accepteront quand même. Mais le problème, c'est le "gouvernement Barrette-Couillard". Ce ne sont pas les médecins spécialistes», a-t-il conclu.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com